

UNIVERSITE DE COCODY
FACULTE DE DROIT

Année: 1994 - 1995

LICENCE EN DROIT 3^{ème} ANNEE
EPREUVE DE DROIT INTERNATIONAL PUBLIC
(Session de Juillet 1995)

SUJET: CAS PRATIQUE

Abyssa, Botro, Cosrou, Damou et Eloï sont des grandes puissances côtières qui se sont toujours élevées contre les essais nucléaires effectués par l'Etat Francou, considérant qu'ils sont contraires au droit international.

Le 10 Juin 1994 elles concluent un accord consacrant leur "pratique anti-nucléaire". Cosrou signe la convention mais ne la ratifie pas.

Invité à être partie de l'accord, Francou refuse. Toutefois, le 28 juin 1994 le Ministre de la défense annonce, dans une déclaration publique, que l'Etat Francou met définitivement fin aux expériences nucléaires à compter de ce jour.

Le 25 février 1995, à la suite d'un coup d'Etat intervenu dans l'Etat Francou, le nouveau gouvernement décide de reprendre les essais nucléaires. Il conclut en conséquence un accord de coopération avec l'Etat Cosrou en vue de procéder ensemble aux essais nucléaires.

Le lendemain, des milliers de militants écologistes manifestent massivement sur le territoire de Francou. Un grand nombre d'entre eux, dont des ressortissants étrangers, sont battus et arrêtés.

M. Zoulou, président du mouvement écologiste, lui, réussit à se réfugier dans les locaux de l'ambassade de l'Etat Abyssa. Profitant du mouvement général, M. Ramou, recherché depuis longtemps pour trafic de drogue, trouve refuge dans l'Etat Damou.

Dégagez les problèmes juridiques en leur apportant les solutions appropriées.